

Aide-mémoire

pour un poste à plein temps pour les besoins du

Service technique – service urbanisme :

Autorisations de bâtir (m/f/x)

Carrière A2 (scientifique et technique)

Profil :

- Savoir travailler de façon responsable, de manière autonome et structurée
- Avoir l'esprit d'équipe
- Avoir des bonnes relations avec les citoyens
- Une expérience professionnelle dans le domaine du génie civil peut constituer un avantage
- Le fait d'avoir une expérience professionnelle au sein d'un service technique communal peut constituer un avantage

Conditions requises :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, (en fonction du futur statut)
- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

Les candidats aux fonctions de la carrière A2 doivent être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou de son équivalent en communication digitale.

- avoir fait preuve, d'une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- avoir passé avec succès l'examen d'admissibilité de la carrière (en fonction du futur statut : épreuve d'aptitude générale et examen d'admissibilité)

Service / département :

Le futur titulaire sera affecté au service technique communal.

Statut et carrière :

Le futur titulaire sera engagé soit :

- sous le statut du salarié à tâche intellectuelle avec un classement et une rémunération correspondant à la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique des employés communaux conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux,
- sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique des employés communaux conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux,

- sous le statut du fonctionnaire communal, catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux et de ses règlements d'exécution.

Degré d'occupation :

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire mobile en vigueur.

Missions :

- Etablissement et gestion des autorisations de construire
- Traitement des dossiers relatifs à l'exécution des PAP
- Rédaction des conventions d'exécution dans le cadre des PAP
- Gérer et valider les dossiers de commodo/incommodo, autorisations AGE, etc
- Etablir les certificats nécessités pour les ventes immobilières
- Préparer les dossiers de cession de la voirie publique
- Participer au fonctionnement des commissions locales afférentes et assister aux séances des commissions
- Rédaction de rapports et courriers en relation avec le service de l'urbanisme
- Exécuter tous les travaux en relation avec les missions incombant au service technique

Rémunération :

La rémunération se fera en fonction du futur statut conformément à la carrière A2.

Date prévue d'entrée en service :

Dès que possible, après la nomination par l'organe compétent et la transmission au ministère.

Pièces à joindre obligatoirement :

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée
- 4) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

Délai de remise des candidatures :

Vendredi, 28 mars 2025 au plus tard

Contact :

Administration communale de Strassen :

Adresse postale : B.P. 22, L-8001 Strassen ;

Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte

Tél. :

31 02 62 1

Site internet :

www.strassen.lu